

AVIS PUBLIC
Demande de dérogation mineure
aux règlements d'urbanisme de la Ville de New Richmond

Aux contribuables de la susdite municipalité, avis public est par le présent donné qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil de la Ville de New Richmond, le **5 novembre 2018, à 20 h**. Au cours de cette réunion, le Conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent faire valoir leurs commentaires sur la demande de dérogation mineure ici-bas :

196, chemin Cyr

Afin de rendre la propriété conforme au Règlement de zonage 927-13, spécifiquement à l'article suivant :

Article 12.1 – Grille des spécifications no. 80 :

Accepter que la marge avant soit de 5,1 mètres au lieu des 6,0 mètres prescrits et que la marge latérale droite soit de 1,8 mètre au lieu des 2,0 mètres prescrits.

Donné à New Richmond
Ce 1^{er} jour d'octobre 2018

Céline LeBlanc
Greffière